

*Article 31 du Règlement*

et une assistance aux familles qui ont perdu leur maison et leurs effets personnels à cause d'un incendie.

La Société canadienne de la Croix-Rouge aide quotidiennement des Canadiens partout au pays et, avec les dons, distribue des fournitures aux victimes de la guerre, de la famine et de catastrophes naturelles à l'étranger. Au Canada, la Croix-Rouge organise bien des programmes d'aide à domicile à l'intention, notamment, des anciens combattants et des personnes âgées. Plus d'un quart de million de personnes ont bénéficié de ces services.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE**

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, des groupes de protection des droits de la personne aimeraient connaître les vrais motifs de l'élimination du Programme de contestation judiciaire.

Le gouvernement dit que la jurisprudence fédérale est suffisamment abondante, mais les experts soutiennent le contraire. Le gouvernement dit que l'élimination de ce programme fait partie de l'effort de réduction du déficit, mais tout semble indiquer que le ministère de la Justice ne pourrait pas assumer cette fonction à moindre coût. Ce ministère, qui doit défendre les contestations judiciaires, se retrouverait ainsi en situation de conflit d'intérêts.

Est-ce une simple coïncidence que Preston Manning ait demandé qu'on élimine ce programme? Compte tenu de l'appui que le premier ministre a donné au programme dans le passé, il doit certainement y avoir des gens au gouvernement qui soient prêts à défendre les droits des Canadiens.

Nous espérons que le gouvernement rétablira ce programme.

\* \* \*

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, je prends la parole au nom d'un électeur de Calgary-Sud-Est qui m'a appelé pour exprimer son inquiétude au sujet d'une déclaration faite hier à propos des anciens combattants.

J'ai parlé au ministre et je suis heureux de pouvoir déclarer qu'il n'y a absolument aucun plan visant à «remanier les postes ministériels d'un bout à l'autre du

pays», comme le laissait entendre hier le député de Hillsborough.

On m'a dit que le ministère pourrait déplacer certains emplois pour rationaliser ses opérations, mais que ce serait seulement pour améliorer l'efficacité tout en maintenant le service aux anciens combattants, et on donnerait aux employés visés toute la considération possible.

Le député a mentionné également la réduction progressive de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants. Le gouvernement envisage des moyens d'améliorer l'efficacité de l'organisme. Nous étudions la privatisation de l'administration des activités de l'office et d'autres façons de garantir son efficacité économique.

Nous allons l'éliminer, mais de façon ordonnée et en donnant toutes les possibilités requises aux employés touchés et en garantissant le maintien du service aux anciens combattants.

\* \* \*

**LE PORT DE CHURCHILL**

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, lors d'une réunion générale de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan le 6 mars dernier, on a interrogé le ministre d'État aux Céréales et Oléagineux relativement à l'utilisation du port de Churchill.

Le ministre a déclaré que le port de Churchill connaissait de nombreuses difficultés qu'on ne rencontre pas ailleurs. Il a donné l'exemple d'un navire brésilien qui en septembre ou octobre derniers a frappé un iceberg qui a percé sa coque. Le ministre a ensuite raconté qu'il avait fallu faire venir des soudeurs à Churchill par avion et que les Brésiliens refusaient de revenir à Churchill.

• (1410)

J'ai un document de la Garde côtière canadienne où l'on indique qu'aucun incident ou dommage de cette sorte n'a été signalé selon les registres d'incidents pour 1989, 1990 et 1991.

On a aussi vérifié les relevés du Conseil de la sécurité dans le transport. On y a trouvé certains cas de navires brésiliens endommagés par les glaces. Toutefois, il s'agissait de navires en provenance ou à destination du golfe du St-Laurent. On peut y lire: «Aucun navire. . .»

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette de devoir interrompre le député.